



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

N° 2015-09-30-05

**ACTION EN FAVEUR DES SENIORS
TARIFICATION DES REPAS**

Le 30 septembre 2015 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2015

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET –
Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M.
CALLIOT – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE
– Mme DORTA – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme
ANTUNES.

ABSENTS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
M. CHOUARD		
M. GALLOIS		

<u>Membres en exercice :</u>	27
<u>Membres présents :</u>	23
<u>Procurations :</u>	2
<u>Votants :</u>	25

Secrétaire de séance : Mme LÉMERÉ

**5/ ACTION EN FAVEUR DES SENIORS
TARIFICATION DES REPAS**

Rapporteur : Mme DETERM

Dans le cadre des diverses actions organisées en faveur des personnes âgées de Fagnières, il est offert aux personnes de 70 ans et plus, au choix de :

- Participer à un repas dansant,
- Bénéficier d'un colis festif.

Pour le repas, la mairie de Fagnières souhaite qu'une participation soit demandée aux accompagnants extérieurs de Fagnières et les fagniérots de moins de 70 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 2 juillet 2015 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 15 septembre 2015 ;

OÙ l'exposé qui précède,

DÉCIDE de fixer à 20 € le tarif des repas en faveur des accompagnants extérieurs de Fagnières et les fagniérots de moins de 70 ans.

Pour mémoire :

Le coût estimatif de cette manifestation pour 250 participants est évalué à :

Dépenses	Coût estimatif ttc
Repas à 34.80 €	8 700.00 €
Champagne	300.00 €
Cadeaux offerts	434.00 €
Animation	300.00 €
Sacem	80.00 €
Total	9 814.00 €

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 2
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

